



Département du Loiret

=====
Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET DE
L'ESSONNE

Séance du 26 Mars 2024

Délibération n°2024-12

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt : M. TESTA

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, CHACHIGNON, CHANTEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. GUERTON, PILLETTE, COURTOIS, DUAULT, GAINVILLE, RICHEL, RIVIERE, BREDONTIOT, BARRIER, COULON, CRISSA,

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BERTHIER, BOUARD, COLMAN, Marc GROSSIER, Mme PAILLOUX, MM. PALLU, HUTTEAU.

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : M. LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, Mme LEVY, MM. LALUQUE, GUERTON, MANGEANT.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BOBET, TRANSON, DURAND.

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. DENIS, DAUVILLIER, HARDOUIN, ROBERT, Mme BAUDU, BRIE, PELLE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : M. BOUYSSOU, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, DA SILVA, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, BERARD, DESBOIS, LESSEUR, BLONDEAU, GEORGES, BERTHELOT, ROUSSEAU, ARCHENAULT, BREUILLARD, Mme RAUTURIER, MM. GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, SEVIN, Mme MASURE, MM. SUTTIN, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. PROFFIT, VOLKRINGER, DA SILVA, LEROY, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, ROCHER, PERON, Mme GASTELIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. LEGRAND, DAUDIER, Mme ARTAUD, M. VICECONTI, Mme MERCIER, M. Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLOUX, MM. BROSE, SOUILAH, LANGUILLE, LAIZEAU, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER.

Pouvoirs

Monsieur DESBOIS a donné pouvoir à Monsieur BARRIER.

Monsieur BROSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie RIAANT MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Thomas PERTHUIS : stagiaire

Objet : Animation foncière sur la commune de Yèvre la Ville

Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat Essonne amont, son programme d'actions et son plan de financement ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 octobre 2019 validant la stratégie d'acquisition foncière des zones humides par le SMORE sur le territoire Essonne amont ;

Vu la convention de conseil et d'accompagnement signée le 20 mars 2019 avec la SAFER Centre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 mars 2023 relative à la mission d'animation foncière confiée à la SAFER Centre sur la commune de Yèvre la Ville ;

Considérant les résultats de l'étude de faisabilité foncière confiée à la SAFER Centre en 2023 sur la commune de Yèvre la Ville, pour rappel cette étude visait à évaluer les possibilités d'acquisition sur la zone humide du « Haut de la prairie » sur laquelle un projet de restauration de l'ancien cours de la Rimarde est porté par le SMORE. A l'issue de l'étude, 2,5 ha de parcelles pourraient être acquis par la SMORE et 0,7 ha sont identifiés en biens sans maître sur les 7,5 ha du site ;

Considérant que la SAFER Centre peut accompagner le SMORE pour poursuivre cette animation foncière et formaliser l'acquisition des parcelles par le biais d'une prestation de maîtrise foncière d'un montant de 19 320 € HT ;

Considérant que la SAFER peut également accompagner le SMORE pour assister la commune de Yèvre la Ville dans l'identification et l'appréhension des biens identifiés sans maître par le biais de deux prestations d'un montant de 700 € HT pour l'identification et de 2 800 € HT pour la procédure d'appréhension ;

Considérant que ces trois opérations peuvent être financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat Essonne amont ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter la SAFER Centre pour la réalisation de la prestation de maîtrise foncière des parcelles de la zone humide du Haut de la Prairie pour un montant de 19 320 € HT, ainsi que pour les prestations d'inventaire et d'appréhension des biens présumés sans maître pour des montants respectifs de 700 € HT et de 2 800 € HT ;

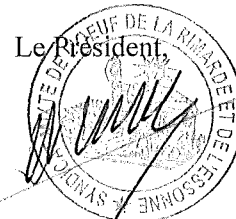
AUTORISE le Président ou ses Vice-Présidents à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de ces opérations ;

AUTORISE le Président ou ses Vice-Présidents à signer tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Anne Jacques de BOUVILLE